



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**



Séance du 7 juillet 2016

53/16

Date d'affichage : 12 juillet 2016

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille seize, le 7 juillet 2016

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 30 juin 2016

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, M. Michel TATIN

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT, M.
Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER, Mme Claire MINIERE

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, Mme Marie-Laure LABBE

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à M. Dominique THENAULT, Mme Véronique DALLEAU à
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Stéphanie CHARRON à M. Hervé NIEUVIARTS,
Mme Elysaabeth CATOIRE à Mme Anne GABORIT, Mme Nicole BOILEAU à Mme Constance de
PÉLICHY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre
HENRY

ABSENT EXCUSE : M. Bernard GILBERT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Convention relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA

La précédente convention a été signée pour 1 an et a pris fin au 31 décembre 2015. Celle-ci est donc à renouveler à partir du 1^{er} janvier 2016.

Cette convention fixe les modalités d'accompagnement des bénéficiaires du RSA socle qui ont fait l'objet d'une orientation vers le service social de la Communauté de communes.

Le public visé concerne les bénéficiaires du RSA « socle » isolés et couples sans enfant qui résident sur les communes d'Ardon, La Ferté Saint-Aubin, Ligny Le Ribault, Marcilly en Villette, Ménéstreau en Villette, Sennely.

L'objectif de l'action est de permettre au bénéficiaire de surmonter tout ou partie de ses difficultés dans un objectif d'insertion professionnelle et/ou d'insertion dans un autre dispositif.

Le référent social:

- est garant de la cohérence du parcours d'insertion, de la contractualisation des engagements et de la validité des contrats.
- par une prise en charge individuelle et collective, met en œuvre un ensemble de moyens censés contribuer à l'atteinte des objectifs d'un projet adapté au bénéficiaire

- repère, guide et accompagne les priorités successives pour un projet de vie et une amélioration du statut social et professionnel.

Le référent doit fournir à la Maison Du Département EST et à la direction d'insertion du Conseil Départemental un bilan intermédiaire au 15 octobre 2016 et un bilan qualitatif de l'action annuel au 15 janvier 2017.

Le financement accordé est calculé sur la base de 27 mesures, calculé sur la base du nombre de contrats d'engagements réciproques établis avec les bénéficiaires (25 mesures en 2015). Le nombre de mesures est déterminé en fonction du réalisé de l'année précédente.

Elles sont rétribuées à hauteur de 400€ la mesure (même montant qu'en 2015) soit 10 800€ à l'année.

Un premier versement de 8 640€ sera réalisé dès signature de la convention. Le solde sera versé au regard du bilan annuel réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention 2016 relative au référencement pour l'insertion sociale des bénéficiaires du RSA et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
en Préfecture le 19 juillet 2016

